

N°12  
25 JUIN 2015

### WEB

SNE-FSU :

[sne@fsu.fr](mailto:sne@fsu.fr)

<http://www.sne-fsu.org>

### SECRETAIRES SNE-FSU

#### Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

[jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

#### Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

[patrick.saintleger@eaumrc.fr](mailto:patrick.saintleger@eaumrc.fr)

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

### SECRETAIRES BRANCHES

#### ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

[ruven.gonzalez@ademe.fr](mailto:ruven.gonzalez@ademe.fr)

#### ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

#### EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

[patrick.saintleger@eaumrc.fr](mailto:patrick.saintleger@eaumrc.fr)

#### MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

#### SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

[bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr)

## DECLARATION DU SNE-FSU

le 25 juin 2015 à 16h00

### Lors de rencontre des organisations syndicales avec madame Ségolène ROYAL

Madame la Ministre,

Les quatre organisations syndicales représentatives des personnels des établissements intégrés dans la future AFB vous ont fait parvenir leurs attentes communes autour de la construction de ce nouvel opérateur : moyens, organisation, situation des personnels.

Le SNE-FSU considère que la création de cette agence de la biodiversité est nécessaire pour corriger un manque dans le paysage institutionnel de la biodiversité, afin d'animer et de coordonner la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, de la prévention, de la conservation et de la protection de la biodiversité.

Si nous pouvons être reconnaissant au Président de la République d'avoir engagé ce chantier, force est de constater qu'aujourd'hui, le SNE-FSU ne se reconnaît pas dans la construction proposée. Pourtant, au regard des attentes créées autour de ce projet, vous avez un devoir de réussite maintenant.

Le SNE-FSU a bien pris connaissance des derniers documents de préfiguration comme de votre intervention devant la commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable du Sénat.

Le SNE-FSU souhaite insister sur quelques clés indispensables à la réussite de votre projet.

En tout premier lieu, pour que l'ensemble « AFB » soit un pari pleinement réussi, il est fondamental que les personnels y trouvent un terreau favorable pour exprimer pleinement leur savoir-faire :

- Avec des femmes et des hommes en nombre et qualité suffisante, pour mener les missions actuelles et futures attendues, au sein de tous les opérateurs concernés : dans l'AFB, évidemment, mais aussi les parcs nationaux, les agences de l'eau, l'ONCFS...
- La reconnaissance et la revalorisation catégorielle de la carrière des personnels des corps de l'environnement, en attente depuis 2011 et dans une impasse inquiétante ;
- La construction d'un quasi statut protecteur et ouvert, reconnaissant la valeur des agents contractuels en poste et permettant le recrutement des spécialistes et des experts futurs, à égalité de traitement des fonctionnaires comme le stipulent les lois de la République. Sur ce point, force est de constater que ce projet est parti sur de très mauvaises bases et qu'il y a lieu de donner des directives claires à vos services pour la réalisation de vos objectifs.

- La qualité de ce quasi-statut est d'autant plus importante qu'à peine 10% des personnels du champ pourront prétendre à titularisation, tant la loi Sauvadet est inadaptée.
- Ce quasi statut doit s'adresser à l'ensemble des personnels contractuels travaillant dans un établissement public en charge de biodiversité ; il est encore temps de l'ouvrir aux personnels du MNHN, de l'EPMP, ...
- L'intégration des fonctionnaires en détachement,
- Un volet d'accompagnement social ambitieux.

La maturation est malheureusement laborieuse, et l'ensemble prend le chemin d'une terre stérile. Madame la Ministre, donnez-vous les moyens de la réussite : Faites en une vraie priorité de votre ministère et du gouvernement !

Autre levier nécessaire à la réussite de votre projet : le budget. L'AFB doit être dotée d'un budget conséquent, à hauteur de 500 M€ par an. Le SNE-FSU estime nécessaire d'accompagner la création de l'AFB avec la montée en puissance d'une fiscalité environnementale adaptée. Des pistes existent ! Un premier signal pourrait être donné en s'appuyant sur les agences de l'eau, avec la recherche en parallèle d'un rééquilibrage des redevances. La seule facture d'eau du consommateur domestique ne peut pas payer majoritairement la biodiversité.

Il y a bien évidemment la question du périmètre de l'AFB : comment peut-on construire un établissement référent de la biodiversité sans les principaux opérateurs de la biodiversité terrestre, à commencer par l'ONCFS ? Au Gouvernement comme au Parlement, on semble avoir cédé au poids des lobbys ! Si vous ne pouvez pas garantir cette cohérence dans l'immédiat, il est fondamental que vous vous battiez pour maintenir l'article 11bis du projet de loi !

A l'inverse, de petits opérateurs de la biodiversité ont été oubliés. C'est le cas de l'établissement public du marais poitevin, pourtant au cœur de la biodiversité aquatique. Il est encore temps de le rattacher au dispositif.

En matière de missions et d'organisation, le SNE-FSU attire votre attention plus particulièrement :

- Sur la place de l'Etat : quel exercice de la tutelle, au niveau central comme pour les services déconcentrés ? quel devenir des services en charge de la biodiversité entre réforme territoriale et AFB ?
- Sur la clarification du rôle des opérateurs associés à l'AFB tels que :
  - les ARB,
  - le secteur associatif non marchand avec une branche professionnelle dédiée et la garantie d'une viabilité financière pérenne,
  - les gestionnaires d'espaces protégés, les parcs nationaux et la notion de rattachement,
  - les agences de l'eau et leur positionnement en tant que nouvel acteur de la biodiversité.
- Le maintien voire le renforcement d'une filière régaliennne indépendante au sein de l'AFB. Sur la mise en œuvre des missions de polices de l'environnement et leurs conditions d'exercice, nous attendons des éléments concrets : par exemple, sur les suites du rapport Massat, la question du désarmement des agents des corps de l'environnement à l'ONEMA ; la mutualisation AFB/ONCFS,...et bien d'autres encore.

Madame la Ministre, ce projet de future agence nous tient à cœur, car il va restructurer toute la sphère eau et biodiversité ! Les personnels que nous représentons vont, dans leur grande majorité, être impactés par ce projet ambitieux du gouvernement.

Ils espèrent beaucoup plus qu'un simple affichage en direction des partenaires européens. Ils seront les acteurs de demain et à ce titre attendent une reconnaissance qui se concrétisera par des actes pour leurs carrières.

Cette agence pour la biodiversité sera un vrai projet pour le XXIème siècle, d'autant plus grand si la dimension humaine est réellement prise en considération.

Ne décevez pas les personnels qui la feront vivre! Agissez !

Merci pour eux

Le SNE-FSU

**Retrouvez sur notre site internet** , le document de l'intersyndicale remis à la Mme la Ministre pour cette rencontre [www.sne-fsu.org/sne/](http://www.sne-fsu.org/sne/)